

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 04/10/2026 à 09 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

PLEGAT Patrick
Grandval Saint Cyrilien
3 route de grand Val
12370 Conques en Brayenne
Mail plegat@orange.fr

MAR. 1011 CON
- 0682029287

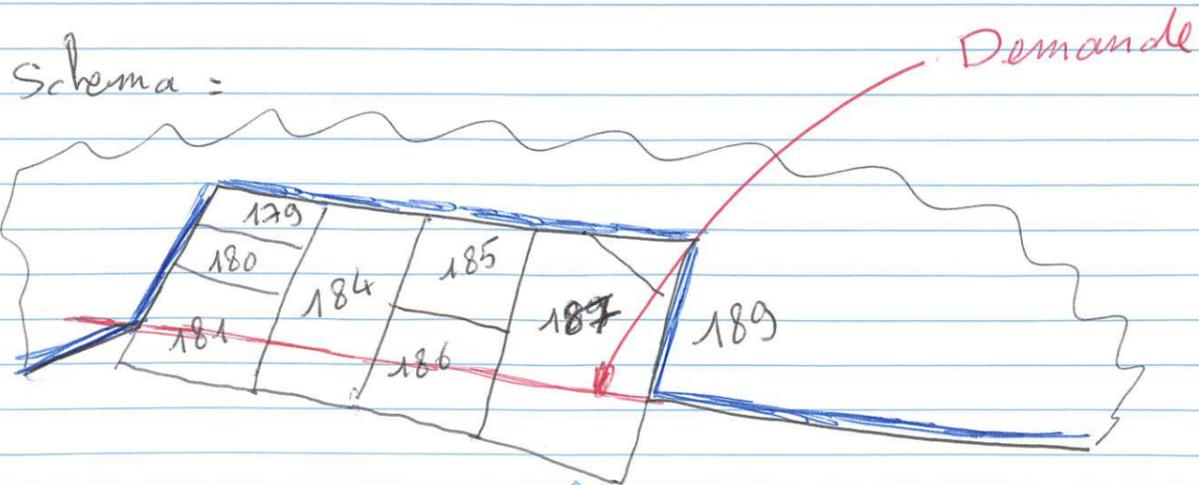
Je suis propriétaire actuellement des parcelles

AH 179, AH 180, AH 181, AH 184, AH 185
AH 186 et AH 187 et AH 402

Dans le cadre d'un projet immobilier
sur la parcelle 175, j'envisage d'aménager
des garages sur les dites parcelles.

Je demande donc la constructivité de celles-ci
actuellement classées en zone A. A défaut
d'obtenir la totalité de cette constructivité,
je demande a minima la ligneement sur les
parcelles 189 à 178. (dent creuse)

Schema :



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

9A.2. 7AR

BISSON Claude
248 route des vignes
12330 Marcillac Valhon

Je suis propriétaire des parcelles A 1247 et A 1386
route des vignes à Marcillac Valhon
Ces 2 parcelles étaient constructible sous le
régime du document d'urbanisme précédent
et je demande d'ice quelles le reste
Le PLU créant une dent creuse à cet
endroit.

le 4.10.2026

fs

Je tiens à préciser que ces parcelles sont
actuellement occupées par des vignes anciennes *
et qu'elles sont intégrées dans le patrimoine
revenant à mes enfants. Leur constructibilité
participe à leur revalorisation
Ces vignes sont économiquement peu rentables
et servent essentiellement à maintenir les
vignes en terrasse du dessus.

* vigne de 100 ans d'âge exploitable que merveilleusement
et en fin de vie.

Nota : La succession entre mes enfants est actuellement
encore de rédaction chez le notaire, la
valeur de ces 2 parcelles en tant que terrain
constructible est pris en compte dans le partage.

fs

Handwritten signature or mark.

NA.13.NAV

VINAS Claudine 105 Rue des Vignerons COMBRET
12330 NAVILLÉ

Je suis propriétaire de la parcelle H1037 au lieu dit
COMBRET commun de NAVILLÉ.

A la lecture du projet du PLU, j'ai constaté que cette
parcelle est grévée en partie par des éléments du patrimoine
-ne bâti hors il n'y a aucune construction si ce n'est un
poulailler en bois. Je demande donc à ce que le
règlement graphique soit modifié en ce sens -

VINAS

CDE 1. CON

PREMIERE JOURNEE

Registre ouvert le 04/10/2024 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

04/10/2024 Je soussigné, Aline SOLIGNAC, demande par la présente le changement de destination du bâtiment situé sur la parcelle 218 AN 666 commune historique de St Cyprien sur Daudou, nouvelle commune de Langues en Bretagne - Je suis actuellement propriétaire du bâtiment AN 133 qui gêne le périmètre de réciprocité.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Monsieur Yves AYMES
2 rue de la Mairie
12300 MARCILLAC Vallon

Monsieur le Commissaire
Enquêteur Communauté des
Communes
12330 MARCILLAC Vallon

Objet : Plan local d'urbanisme

Marcillac , le 2 octobre 2024

Monsieur,

Je sollicite votre bienveillance au sujet du P. L.U. de la commune de Marcillac Vallon, concernant les parcelles 554 – 555 à Momèche.

En effet, la parcelle 554 subit une modification où elle figure en zone U.B. et je demande qu'elle y reste en l'état du PLU actuel.

J'ai préparé ce terrain en vue de construction :

- à l'entrée de la parcelle 554: assainissement
- compteur d'eau (les travaux ont été réalisés pour un renforcement de la conduite d'un débit supérieur)
- travaux de terrassement (planéité du terrain)
- acceptation d'un pylône EDF – téléphone (convention alors que personne n'en veut et qui sert pour alimenter deux maisons en partie supérieure)

De ce fait, je suis soumis à l'entretien en branchage, suite à l'élagage.

Ce terrain se situe à 5 minutes à pied du centre du village et il est desservi par une route ou voirie goudronnée avec éclairage public.

Il me semble que j'entretiens parfaitement ce terrain, plantation (coupe feu) et j'ai réalisé des drainages pour l'écoulement des eaux de pluie.

Le fait de cette modification me limite dans mes projets.

Le voisinage m'accorde la considération pour l'environnement apporté au quartier.

Je vous prie de bien vouloir apporter un intérêt particulier à ma demande et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P.S. : Tous les branchements d'eau, de tout à l'égout, assainissement, sont sur la partie haute de la parcelle 554 concernée par la modification du zonage.

*Document transmis à Monsieur le Maire et
à la Communauté des Communes*

PLU en vigueur.

